

----- Cercle thématique -----

Education-Jeunesse

Éduquer et grandir ensemble : Angers, une ville à hauteur d'enfant pour tous

Contributeurs : Alice, Antoine, Brigitte, Carine, Damien B., Maty, Laure, Marielle, Célia, Corentin, Fabrice, Lionel, Florent, Damien P.

Diagnostic :

La population d'Angers a augmenté de manière constante, passant de 151 520 habitants en 2015 à environ 157 555 habitants en 2022 [1]. Cette croissance représente une moyenne annuelle de 1 054 nouveaux habitants (+0.5%). Angers Loire Métropole a aussi vu sa population augmenter de 2 518 habitants par an (+0,8 %) en moyenne entre 2016 et 2022 (308 806). La population d'Angers est relativement jeune, avec une proportion significative de personnes âgées de 15 à 29 ans (30,7 % en 2021 soit 48 212 jeunes) [1] contre 17.4% en France métropolitaine [2]. La tranche d'âge de 0 à 14 ans représente également une part importante (15.2% en 2021 soit 23 929 enfants) de la population [1].

À Angers, 47 699 enfants, adolescents et jeunes adultes (moins de 23 ans) sont en âge d'être scolarisés, soit 31 % de la population. Il y a **75 écoles** primaires et maternelles, **22 collèges**, **24 lycées** et **26 établissements d'enseignement supérieur** [3,4]. 29% (21) des écoles sont privées sous contrat, 50% des collèges et des lycées sont dans le secteur privé catholique. Près de 50% des écoles publiques (26) sont à périmètre scolaire [5]. Moins de la moitié des établissements d'études supérieures sont sous le statut public. L'indicateur de position sociale (IPS) utilisé pour mesurer le niveau socio-économique des élèves dans les établissements scolaires est en moyenne de 124 pour les élèves scolarisés dans le secteur privé à Angers. Il est en moyenne de 96 dans le public contre une moyenne générale nationale pour les écoles de 103.







À Angers, il y a **16 structures sociales** [6,7], incluant des organismes d'action sociale, des associations caritatives, et des services de soutien aux familles et aux personnes en difficulté. Rennes et tours en comptent 25 et 20 respectivement.

Angers compte 48 crèches et autres modes de garde. Cela inclut des micro-crèches, des haltes-garderies, des maisons d'assistantes maternelles et des centres multi-accueil. L'offre d'accueil de la petite enfance comprend environ 3000 places pour les enfants âgés de 0 à 3 ans.

Une labellisation cité éducative a été obtenue à Angers en 2019 pour le quartier Monplaisir. Depuis elle couvre plusieurs quartiers prioritaires, Monplaisir, Grand Pigeon, Saint-Exupéry et Savary-Giran. Aujourd'hui, plus de 200 communes en France disposent de la labellisation cité éducative visant à améliorer les conditions sociales et éducatives des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires. Les objectifs nationaux sont « Conforter le rôle de l'école », « Promouvoir la continuité éducative », « Ouvrir le champ des possibles pour les jeunes ». Les projets des cité éducatives viennent compléter les offres du programme de réussite éducative (PRE) et du projet éducatif territorial (PEDT).

La gestion de la restauration scolaire à Angers a été confiée depuis 2018 à **Angers Loire Restauration** (ALREST), Société Public Locale (SPL) via la marque Papillote et Compagnie. Environ **14 500 repas** sont cuisinés chaque jour répartis dans 21 communes d'Angers Loire Métropole [8]. Papillote et Compagnie s'inscrit dans une approche responsable de la restauration collective avec 37% des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique et 54% de produits locaux (moins de 150 km) en 2022 [9], une démarche zéro plastique en cuisine mise en place à la faveur de la construction de la nouvelle cuisine centrale en 2022.





Ce qui fonctionne aujourd'hui sur cette thématique

Les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) est un atout pour la ville d'Angers comme complémentarité éducative en proposant des activités ludiques et éducatives qui enrichissent le parcours scolaire, développe et consolide les compétences des enfants. 300 animateurs majoritairement titulaires y contribuent.

La collaboration renforcée entre les différents acteurs, tels que la ville, l'éducation nationale et les associations, dans la conception des programmes de la cité éducative, favorise une approche globale et en prise avec les attentes dans les quartiers prioritaires.

La nouvelle cuisine centrale servant les cantines scolaires d'Angers propose des menus avec 37% de produit bio et 54% locaux tout en ayant remplacé les contenants en plastique par l'inox depuis 2022.

Ce qui ressort des besoins des Angevins

- Plus de sécurité aux abords des écoles par un apaisement de la circulation automobile.
La mise en place de rue scolaire
- Une tarification juste de la restauration scolaire
- Des espaces de jeux plus nombreux.
- Une offre d'activité extrascolaire plus importante
- D'avantage de moyens pour les écoles publiques (équipement, fourniture scolaire, achat des gouters)
- Une sensibilisation des enseignants pour alerter des situations préoccupantes (Harcèlement, mesure de placement de la protection de l'enfance). Proposer une offre pédagogique globale au niveau de la ville qui peut rentrer dans un projet pédagogique des enseignants.
- Une offre d'accueil de la petite enfance plus importante





Notre vision :

Une ville à hauteur d'enfants pour tous qui donne une place pour exprimer leur avis et pour peser sur les politiques publiques locales

Le contexte politique actuel met l'accent sur la nécessité d'une participation accrue des citoyens au processus démocratique. Or, la place des enfants, qui ne sont pas encore des citoyens, est rarement évoquée, alors même que les politiques de l'enfance traversent de nombreux enjeux des politiques publiques.

Une ville à hauteur d'enfant, c'est passer de l'enfant cible à l'enfant citoyen, usagers à part entière des services publics.

Propositions d'orientation :

- Définir une mission « Droit de l'enfant » visant à élaborer une charte de la ville adaptée aux besoins et aux perspectives des enfants dont les principaux objectifs sont :
 - Promouvoir les droits des enfants : Sensibiliser les enfants et les adultes aux droits des enfants tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).
 - Participation active des enfants : Impliquer les enfants dans la prise de décisions qui les concernent, en leur donnant une voix dans l'élaboration des politiques locales.
 - Lutte contre les discriminations : Garantir l'égalité des droits pour tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap.
- Créer un environnement éducatif et participatif permettant aux enfants et aux adolescents de contribuer à l'élaboration des politiques locales, en tenant compte de leur âge. Proposer des offres d'apprentissage à la citoyenneté en partenariat avec les établissements scolaires, les acteurs socio-culturels et de la collectivité territoriale.
- Ces orientations ont pour objectif de créer un environnement où les enfants se sentent valorisés et entendus, contribuant à leur développement harmonieux et à leur bien-être global.





Une ville à hauteur d'enfants pour tous qui propose des parcours éducatifs favorisant l'épanouissement, l'égalité, la fraternité et la transition écologique.

Une ville à hauteur d'enfants, c'est une ville inclusive qui lutte contre les inégalités éducatives et culturelles et favorise la mixité et la diversité. C'est décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire.

Une ville à hauteur d'enfant, c'est une ville éducative, inclusive et fraternel où les responsabilités partagées entre divers acteurs dans une démarche de co-éducation.

Propositions d'orientation :

- Définir un cadre collaboratif élargi réunissant les acteurs éducatifs et socio-culturels, ainsi que les parents et les enfants, pour co-construire le projet éducatif territorial (PEDT). Ce cadre collaboratif visera à instaurer une gouvernance locale plus équilibrée et participative. Les décisions prises seront mieux acceptées et alignées avec les besoins du terrain. Les avantages combinés contribueront à créer un environnement éducatif plus inclusif, dynamique et adapté aux besoins de tous les enfants et adolescents de la ville.
- Déployer sur l'ensemble de la ville les dispositifs et programmes développés dans le cadre de la cité éducative des quartiers prioritaires, afin de renforcer le programme de réussite éducative (PRE) et le projet éducatif territorial (PEDT).
- Mettre en place un plan globale d'aménagements concertés des espaces scolaire pour favoriser l'inclusion et l'égalité (espaces dédiés, mobilier adapté flexible, cours des écoles non genrée, matériau, architecture, végétalisation).
- Développer la continuité et la complémentarité éducative entre enseignement public et éducation populaire par une articulation efficace des différents acteurs associatifs, clubs sportifs, partenaires sociaux, collectivité...
- Promouvoir la mixité, la diversité et l'échange des savoirs en permettant des projets éducatifs entre écoles de quartiers différents par le biais des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Promouvoir une alimentation plus végétale et accessible à tous avec le déploiement de programmes pédagogiques sur l'alimentation durable dans les écoles.
- Ces stratégies et activités favorisent un environnement collaboratif où parents et enfants unissent leurs efforts pour enrichir leur communauté.





Une ville à hauteur d'enfant pour tous

qui place chaque enfant au cœur de ses priorités de développement de l'espace urbain

En quelques décennies, les enfants ont perdu l'habitude de marcher, de jouer dehors et de se déplacer en autonomie. Réexaminer les villes à travers le prisme de l'enfance peut rendre nos espaces urbains plus accueillants et désirables pour tous les habitants, quel que soit leur âge tout en favorisant une transition écologique et sociale plus durable. Plusieurs villes en France, telles que Paris, Marseille ou Grenoble, ont déjà adopté des approches pour devenir plus accueillantes et mieux adaptées aux enfants. Ces initiatives montrent comment les villes peuvent adapter leurs espaces urbains pour mieux répondre aux besoins des enfants et favoriser leur autonomie.

Une ville à hauteur d'enfants, c'est une ville émancipatrice qui accompagne vers l'autonomie grâce à des aménagements urbains adaptés.

Propositions d'orientation :

- Pacifier les abords et chemins des écoles, c'est développer un urbanisme spécifique autour des écoles en affirmant le caractère piétonnier des espaces publics situés à proximité immédiate des entrées d'une école ou d'un groupe scolaire. C'est favoriser les mobilités actives, le lien social et contribuer à une meilleure insertion de l'école dans son quartier tout en répondant à des enjeux écologiques et de santé publique (pollutions atmosphérique, sonore).
- Imaginer les écoles et leurs environs comme des espaces uniques dans chaque quartier, garantissant avant tout la sécurité et le bien-être des enfants et de leurs parents, tout en servant de lieu de vie et de rencontre pour tous les habitants du quartier.
- Développer un urbanisme de proximité éduqué et ludique où tout espace urbain peut être l'occasion d'une démarche pédagogique et d'éducation populaire (classe dehors, terrain d'aventure, rue des écoles). Assurer la connexion des espaces au tissu urbain, aux équipements et aux infrastructures existantes pour créer un réseau d'espaces publics interconnectés dans le quartier, à proximité des lieux de vie des habitants et favorisant l'autonomie des enfants (espace refuge, parc/square/espace vert, signalétique adaptées...).
- Soutenir et aider les initiatives de quartier et réflexions similaires sur d'autres territoires, ou aux abords d'autres équipements publics (crèches, gymnases, mairies, collèges, lycées, centres socio-culturels ...), dans une stratégie globale de reconquête d'espaces publics qualitatifs de proximité au sein des quartiers.





Propositions d'actions :

Une intention, une méthode

- Élaborer une politique éducative de la ville en collaboration avec tous les acteurs concernés pour un projet éducatif cohérent, inclusif et adapté aux réalités locales. Cela implique la participation des parents et des familles, de l'Éducation nationale, des professionnels des collectivités territoriales et des services de l'État, des travailleurs sociaux, des associations, des universitaires et des habitants, afin d'assurer une approche globale et collaborative.
- Favoriser une transition vers une ville éducative et durable, en mettant l'accent sur le bien-être et le pouvoir d'agir des enfants et des adolescents. En se concentrant sur ces éléments, une ville peut devenir un lieu où les enfants et les adolescents se sentent valorisés, soutenus et capables de contribuer activement à la société.

Des mesures et actions concrètes

Place des enfants et des jeunes dans la ville

1. Promouvoir la participation active des enfants dans la politique de la ville en adhérant à l'ANACEJ et en rejoignant le réseau UNICEF des Villes amies des enfants.
2. Elaborer une charte pour une ville à hauteur d'enfants pour tous afin de définir un ensemble d'actions cohérentes portant cette vision.
3. Développer un parcours citoyen de participation à la politique de la ville adapté à chaque tranche d'âge, incluant des activités spécifiques telles que des ateliers dans les quartiers pour les plus jeunes, des débats et consultations au niveau de la ville pour les adolescents, et des projets communautaires pour les jeunes adultes. Ces activités permettent d'adapter la participation à l'âge et aux capacités des enfants et des jeunes, tout en les impliquant activement dans la vie de leur communauté.
4. Elaborer une boîte à outils et organiser des classes en plein air pour enseigner aux collégiens et lycéens le fonctionnement d'une ville, d'une agglomération et les principes de la citoyenneté.

Parcours éducatifs

5. Créer un lieu de fabrique de communs culturels et pédagogiques, offrant aux enfants de 0 à 6 ans des espaces dédiés à leur développement artistique et culturel sur le modèle des Mille Formes à Clermont-Ferrand.
6. Mettre en place un budget participatif ambitieux pour financer des appels à projet dans les écoles publiques, afin d'enrichir l'expérience éducative et d'encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie citoyenne.





7. Réviser la grille tarifaire des repas de la cantine afin de réduire les effets de seuil et de répartir équitablement la contribution financière des familles. C'est la mise en place d'un système de tarification basé sur des tranches tarifaires progressives, le quotient familial, des subventions ciblées, une révision annuelle des tarifs et la transparence et la communication.
8. Organiser une fête inclusive et collaborative pour célébrer la diversité culturelle à Angers, renforcer les liens communautaires et encourager parents et enfants à découvrir et apprécier ensemble différentes cultures.
9. Proposer une alimentation et un service de restauration scolaire respectueux des enjeux environnementaux, certifiés par un label officiel.

Espace urbain

10. Développer, par la concertation et la collaboration, des rues scolaires pour permettre aux familles et aux résidents de se réapproprier l'espace urbain, améliorer la qualité de l'air et la sécurité, promouvoir l'activité physique grâce à l'écomobilité, favoriser les interactions sociales et renforcer l'autonomie des enfants.
11. Construire des terrains d'aventure dans chaque quartier offrant aux enfants des lieux où ils peuvent s'approprier l'espace public et développer leur autonomie.
12. Développer des corridors verts sécurisés permettent aux enfants de se déplacer de manière autonome et en toute sécurité, réduisant ainsi la dépendance aux transports motorisés





Angers, ville à hauteur d'enfants pour le bien de tous.

Références

- [1] Dossier complet Commune d'Angers (49007) - INSEE- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-49007>
- [2] Une inégale répartition des jeunes sur le territoire, renforcée par les dynamiques migratoires (2021) - <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-2022-rapport-cahier-1-demo-chap-03-03-une-inegale-repartition-des-jeunes-sur-le>
- [3] Angers, Collèges, Lycées, Écoles et Enseignement Supérieur. <https://college-lycee.com/Angers-49007>
- [4] Collèges et lycées d'Angers 49 nombre d'établissements - Ville-Data.com. <https://ville-data.com/college-lycee/Angers-49-49007>
- [5] Périmètres scolaires - Angers - Ville-Data.com. https://data.angers.fr/explore/dataset/perimetre_ecole_angers/information/
- [6] Organismes action sociale - Angers (49000) - Annuaire Sanitaire et Social. <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-action-sociale/organismes-action-sociale/liste-angers-49000>
- [7] OBSERVATOIRE 2021 DES CENTRES SOCIAUX - senacs.fr. <https://www.senacs.fr/files/plaquettes/2021/01.%20NATIONAL/SENACS-FRANCE.pdf>
- [8] Papillote et Compagnie - page web " Qui sommes nous" - Février 2025 - <https://www.papillote-et-cie.fr/qui-sommes-nous/qui-est-papillote-et-compagnie/>
- [9] Papillote et Compagnie - page web "Notre politique alimentaire" - Février 2025 - <https://www.papillote-et-cie.fr/nutrition/notre-politique-alimentaire/>
- [10] ANACEJ, <https://www.anacej.fr/>
- [11] Villes amies des enfants de l'UNICEF, <https://www.villeamiedesenfants.fr/>
- [12] CEREMA, rapport d'étude 2023. Rues aux enfants et chemins des écoles : pacifier les abords des écoles pour développer une mobilité décarbonée. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/pacifier-abords-ecoles-marseille-favoriser-mobilite>
- [13] Rapport d'évaluation des Cités éducatives 2024. [INJEP](#)

